

**SOLUTIONS 30 S.E.**

Société européenne

Siège social : 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg  
Grand-Duché du Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 179097  
(la **Société**)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Suite à sa dernière réunion, le Conseil de Surveillance de la Société présente à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 26 juin 2020 (**AGO**), ses observations sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 de la Société présentés par le Directoire de la Société ainsi que sur les rapports de gestion y afférents (les **Comptes**), également soumis à l'AGO.

Les rapports du Directoire mentionnés ci-dessus, par une analyse complète et détaillée, exposent la situation de la Société au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2019 ainsi que le développement des activités de la Société et de ses filiales au cours de cet exercice social.

Vous pourrez constater que le chiffre d'affaires de la Société au 31 décembre 2019 est de EUR 370.639.221,21 à comparer à EUR 285.181.086,70 en 2018. Le résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2019 présente quant à lui un bénéfice d'EUR 21.234.782,92 contre EUR 21.456.783,80 pour 2018.

Les comptes consolidés de l'exercice social clos au 31 décembre 2019, font apparaître les éléments suivants :

Total du bilan : EUR 643.858.263,40

Chiffre d'affaires : EUR 682,205,287.56

Un résultat net de EUR 39.234.708,12 à comparer à EUR 32.567.177,10 en 2018 (IFRS).

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur les Comptes, qui ont été présentés au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires, et nous vous invitons à les approuver tels qu'ils vous sont présentés.

Pour le Conseil de Surveillance



Alexander Sator

Président du Conseil de Surveillance

*(Cette version française du rapport du Conseil de Surveillance sur les Comptes est une traduction libre de courtoisie du rapport du Conseil de Surveillance sur les Comptes rédigé en langue anglaise. Dès lors, afin d'éviter tout doute, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française du rapport du Conseil de Surveillance sur les Comptes, la version anglaise prévaudra toujours).*